OFFICE SOCIAL

OFFICE SOCIAL
ESCH-SUR-ALZETTE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'OFFICE SOCIAL

SÉANCE DU 10 JANVIER 2024

PRÉSENTS :

Mme THILL-BIANCHI Rita, présidente
M. ANZIL Giorgio,
Mme BILTGEN Denise,
Mme KIEFFER Colette,
Mme SCHUMACHER Marie-Alix,
Mme VALLI Laura,
M. WEALER Nico, membres

Mme LUZZI Fabiana, secrétaire

L'Office Social ;

Objet : Décharge des parts-patients de l'exercice 2022

Vu les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, notamment le chapitre 3 du titre 4, les articles 170 et 171 ;

Vu les dispositions de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, notamment l'article 5 et l'article 16 alinéa 2 ;

décide
à l'unanimité des voix

d'accorder à la présidente du Conseil d'Administration de l'Office Social l'autorisation de mandater sa trésorière, Mme Samantha Mathieu, de décharger pour l'exercice 2022 la globalité de la part-patient non remboursée par la CNS provenant des factures médicales payées par l'Office Social.

La présente délibération est un acte soumis à une transmission obligatoire.

En séance Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10.01.2024
Pour expédition conforme,
La présidente,

La secrétaire,